



VILLE DE SOMMIÈRES

Sec Gal BBz/ML

N° 2019.12.132

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Le 17 décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil municipal en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy MAROTTE, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 19	Représentés : 4	Votants : 23
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Guy MAROTTE (maire), Guy DANIEL, Hélène de MARIN VERJUS, Pierre MARTINEZ, Hélène GALIA GRAVAT, Jean-Pierre BONDOR, (adjoints), Yvette BERTRAND COURTOT, Michel FRANGEOT, Jean-Louis RIVIERE, Maryse SIRVENT, Camille SEGUIER, Christophe SCHERRER, Patrick CAMPABADAL (conseillers délégués), Robert DAUMAS, Régis CARRIERE, Christian PIERRE, Suzanne HERISSON, Dominique VALMALLE, Mireille VALLORANI,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Jacques ROUSSET (procuration à Jean-Pierre BONDOR), Sandrine MROZOWSKI (procuration à Suzanne HERISSON), Véronique CHATARD (procuration à Pierre Martinez), Sylvie ROYO (procuration à Robert DAUMAS),

ABSENTS : Sabrina BERTONE, Bastien MAURY, Louise BILLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel FRANGEOT

Rapporteur : Guy DANIEL

2019.12.132 ADMINISTRATION/FINANCES - TARIFS MUNICIPAUX 2020 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 novembre 2019

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter pour 2020, les tarifs municipaux pour la taxe locale sur la publicité extérieure tels qu'ils apparaissent sur la grille ci-dessous.**

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	TARIFS 2019	TARIFS 2020
COMMUNES DE -50 000 Habitants	Prix par m²	Prix par m²
Dispositifs Publicitaires (non numérique)	15,00 €	15,00 €
Dispositifs Publicitaires (numérique)	45,00 €	45,00 €
Pré enseignes moins de 1,5 m ²	Exonérées	Exonérées
Pré enseignes non numérique (>1,5 m ²)	15,00 €	15,00 €
Pré enseignes (numérique)	45,00 €	45,00 €
Enseignes moins de 7 m ²	Exonérées	Exonérées
Enseignes (>7 m ² et < 12 m ²)	15,00 €	15,00 €
Enseignes (> 12 m ² et < 50 m ²)	30,00 €	30,00 €
Enseignes (> 50 m ²)	60,00 €	60,00 €

Exonération de plein droit :

- Signalisation extérieure des pharmacies (cf article R.4235-53 du Code de la Santé Publique)
- Enseigne médecins et vétérinaires
- La mention « Tabac » ainsi que la carotte pour les bureaux de tabac

Envoyé en préfecture le 26/12/2019

Reçu en préfecture le 26/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 030-213003213-20191226-DE2019_12_132-DE

Le conseil municipal accepte ces propositions
23 Pour (Unanimité)

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Fait à Sommières, le jeudi 26 décembre 2019

Le Maire,
Guy MAROTTE

